

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

SEPTIÈME ANNÉE N° 513 DU 24 AU 26 FÉVRIER 2012

1801/2012 : 211^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

ÉDITION DU WEEK-END

NOTRE CITATION DE LA SEMAINE

«Toute culture naît du mélange, de la rencontre, des chocs. A l'inverse, c'est de l'isolement que meurent les civilisations».

Octavio Paz

2012
ANNÉE NATIONALE
MASSOTEAU

AGENDA NATIONAL
4 FEVRIER 1794 : Fin
de l'esclavage ;
14 FEVRIER 1952 : Massacre
de la Saint Valentin
au Moule

2012
ANNÉE NATIONALE
HISTOIRE DE LA
NATION GUADELOUPE

63790
CHÔMEURS
EN JANVIER 2012

LA UNE

LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE SOUTIENT LA RÉVOLTE DU PEUPLE RÉUNIONNAIS

Dans un communiqué qui nous a été transmis , **LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE** déclare :

« Une révolte a éclatée sur l’Ile de la Réunion, une des dernières colonies françaises avec la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, Mayotte, Saint Pierre et Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint Martin, la Polynésie, Wallis-et-Futuna et Clipperton, la Kanaky et les terres australes et antarctiques (inhabitées en dehors des scientifiques et militaires français) avec les îles Kerguelen, la Terre-Adélie, les îles Crozet, les îles Saint-Paul et Amsterdam et les îles Eparses qui sont traitées différemment par l’impérialisme français. La France a plusieurs avantages à conserver ces colonies : ces DOM-COM et autres territoires constituent surtout un réseau stratégique autour de la planète, assurant une présence militaire diffuse française; ces territoires permettent l’extension des eaux territoriales, l’élargissement des zones de pêche de la France . Les coupes budgétaires, les augmentations des impôts, le démantèlement des services publics, la diminution des droits sociaux, le mal-logement, le chômage massif des jeunes, l’augmentation régulière des prix , la répression policière coloniale, tous ces ingrédients ont provoqué la révolte d’aujourd’hui, qui s’inscrit dans la lutte continue contre le colonialisme et le néo-colonialisme qui réduisent le peuple de la Réunion à vivre dans un pays dont les autorités française ont organisé la fragilité et les inégalités pour mieux le dominer et se maintenir dans une zone éloignée de son territoire . La grève des transporteurs autour du prix du carburant n’a été que l’étincelle qui a mis le feu à la plaine. Comme pour toutes les dernières colonies, le droit d’autodétermination prévu par le droit international est interdit au peuple réunionnais qui continue à subir le comportement et la présence de la France. La lutte du peuple réunionnais est juste et nous la soutenons » !



AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE

POUR DOMOTA, IL FAUT ALLER VERS LA SOUVERAINETÉ

Dans un interview paru sur le site internet de L' UGTG , ELIE DOMOTA déclare :

Mais si vous n'avez pas d'interlocuteurs, que peut vraiment le LKP ?

ÉD : Le LKP continue à communiquer à destination du peuple guadeloupéen et fait régulièrement le point de la situation. Nous, le LKP, n'allons pas nous arrêter au constat de non respect des engagements envers le peuple guadeloupéen. Tout ce que les officiels ne veulent pas faire, nous le faisons et invitons les Guadeloupéens à le faire avec nous. **Rassemblons toutes les richesses créatrices que nous avons en Guadeloupe, ainsi que tous les projets innovants qui nous permettent d'aller vers la souveraineté.** Souveraineté alimentaire, culturelle, industrielle, etc. Nous soutenons des initiatives nécessaires, qui vont dans le sens du développement économique et social, et qui créent de l'activité et de l'emploi. Nous avons déjà, par exemple, des contacts avec des artisans, des professionnels de l'agro transformation qui travaillent sur des ressources proprement guadeloupéennes et qui développent des choses intéressantes. Le LKP travaille aussi sur la question de l'école en Guadeloupe, tout en cherchant à proposer une pédagogie qui prenne en compte notre diversité sociolinguistique ainsi que notre ancrage caribéen.

POUR TRAVAYÉ É PÉYIZAN, IL FAUT CONSTRUIRE UNE AUTRE GUADELOUPE

Dans un article repris sur le site de L'UGTG **le parti TRAVAYÉ É PÉYIZAN déclare :**

« Konstwi on dot Gwadeloup (construire une autre Guadeloupe). Les militants de Travayé é Péyizan affirment qu'il faut se battre pour sortir du carcan colonial qui nous dénie toute responsabilité, toute souveraineté. Sortir de cette nasse nécessite la construction dè zouti pou on dot Gwadeloup (des outils pour construire une Guadeloupe différente) et la mise en œuvre d'un nouveau cadre avec des élus au service du peuple, responsables devant lui et révocables à tout moment. Sé sans a konba pou « Sanblé Nasyonal a Pèp Gwadeloup » (c'est l'objectif du combat pour rassembler l'ensemble du peuple guadeloupéen). Travayé é Péyizan réaffirme qu'il est nécessaire de construire les organes

nécessaires à mise en place de ce nouveau cadre, donc à l'exercice de notre souveraineté. Sé osi sans a lit an nou pou on Pawti a travayè Gwadeloup (c'est également l'objectif de notre lutte pour un parti ouvrier de la Guadeloupe). Les travailleurs, les jeunes, le peuple de Marie-Galante, le peuple de Guadeloupe ne sont pas dupes. Ils montrent la voie. Ils disent assez de démagogie, non au mépris. Ils réitèrent fermement leur demande d'ouverture de vraies négociations sur la plate-forme de revendications posées depuis le 1er décembre et s'organisent pour faire aboutir leurs exigences. C'est ce qui est exprimé dans leur déclaration du 9 décembre. Les travailleurs, les jeunes, le peuple de Marie-Galante ont raison de poursuivre la lutte pour la satisfaction de leurs revendications et celles des travailleurs et du peuple de Guadeloupe. Ce combat ne peut aboutir sans la solidarité active des travailleurs et du peuple de toute la Guadeloupe ».

ÉCONOMIE, SOCIAL, SANTÉ

63.790 CHOMEURS AU MOIS DE JANVIER 2012 : CONTINUATION DU DRAME

En Guadeloupe et Îles du Nord, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, B, C s'établit à 63 790 fin janvier 2012. Ce nombre augmente sur un mois de 1 % soit + 640 inscrits. Sur un an, il croît de 5,3 %. Dans le détail, en Guadeloupe et dans les Iles du Nord, le nombre d'homme dans cette même catégorie affiche une progression de 2,5% en janvier 2012. En revanche, le nombre de femmes demeure stable entre décembre 2011 et janvier 2012. Et augmente de 5,1 % sur une année. En ce qui concerne, le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans, il diminue de 0,8 % en janvier par rapport à décembre. Sur une année, c'est-à-dire sur la période s'étalant de janvier 2011 à janvier 2012, ce nombre est en hausse de 4,7 %.

Après avoir pris connaissance des chiffres surréalistes sur le chômage, LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE nous a fait parvenir la déclaration qui suit :

« Les données qui viennent d'être publiées par l'administration coloniale indiquent à nouveau l'échec des autorités françaises et de leurs alliés conservateurs socialistes et libéraux dans la gestion de l'emploi dans notre pays . Malgré les 63000 chômeurs , un silence pesant règne sur notre pays. Les conservateurs font campagne dans des élections qui ne sont pas les nôtres et continuent de promettre la création d'emplois comme LUREL l'avait fait il n'y a pas très longtemps avec sa fameuse promesse de 20 000 emplois que personne n'a vue.

Si le chômage est aussi élevé , c'est parce que la politique économique a échoué. La transformation de la Guadeloupe en supermarché a détruit les chances de notre pays de disposer d'une économie solide et dont la production croit sensiblement et régulièrement. Faire croire à notre peuple qu'il est médiocre et incapable est en définitive l'objectif politique de la France et de l'Union européenne ce qui ne les empêche pas de se poser en défenseur de la démocratie et en vigie de la protection des peuples .

Une autre politique est possible pour gérer avec efficacité l'emploi en Guadeloupe. »



AFFAIRES INTERNATIONALES

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

LE REPRÉSENTANT DE LA SYRIE DÉSIGNÉ COMME RAPPORTEUR AU COMITÉ DE DÉCOLONISATION DES NATIONS UNIES

L'ONU de Ban Ki-moon ne nous avait certes pas habitués à ce type de surprise : le représentant permanent de la Syrie auprès des Nations-Unies, Bachar al-Jaafari, vient d'être réélu, à l'unanimité, rapporteur du « Comité spécial de l'ONU chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples colonisés » (intitulé officiel et complet). Certes, il ne s'agit pas là de la branche la plus importante de l'ONU, mais dans le contexte que l'on sait, cette réélection à l'unanimité d'un homme qui est, depuis des mois, littéralement le porte-parole de son pays face à la pression et à la diffamation internationales, fait quand même sens. Et tout particulièrement trois semaines à peine après le double veto du Conseil de sécurité, et huit jours après la condamnation de la Syrie par l'Assemblée générale de l'ONU. Il s'agit, objectera-t-on, sans doute d'une reconnaissance des qualités personnelles et professionnelles d'al-Jaafari, beaucoup plus que d'un assouplissement envers la Syrie de Bachar al-Assad. En ce cas, toutes nos félicitations à Bachar al-Jaafari, qui a suffisamment avalé de couleuvres – plutôt des boas ou des anacondas – ces derniers temps à son poste de « vigie de la Syrie » pour savourer cette reconnaissance partielle de sa valeur. Le comité de la décolonisation s'est penché, entre autres, l'année dernière sur les questions

soulevées par la situation de Gibraltar, des Iles Malouines ou encore celle de l'ancien Sahara espagnol, annexé par le Maroc et dont le mouvement Polisario revendique l'indépendance. Sans oublier, cela nous concerne de plus près nous autres, la Nouvelle-Calédonie.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBE

DÉMISSION DU PREMIER MINISTRE HAÏTIEN

Démission du Premier ministre Garry Conille ce vendredi matin aux environs de 10 heures. Dans une lettre adressée au chef de l'État, M. Conille affirme ne plus vouloir continuer à diriger le gouvernement dont il avait la charge. Depuis plusieurs semaines, presque tous les ministres entraînent en rébellion contre le docteur Conille sur la question de la double nationalité. Michel Martelly annonce la désignation rapide du successeur de Garry Conille. Se voulant rassurant et évitant d'évoquer la crise politique majeure qui menace Haïti avec la démission du Premier ministre, le chef de l'État a, dans une adresse à la nation d'une minute environ, promis aux donateurs et investisseurs étrangers de se concerter avec le Parlement sur la mise en place d'un nouveau gouvernement. Le Président Michel Martelly s'est engagé à travailler vendredi soir avec les présidents des deux Chambres du Parlement en vue de la désignation et de la ratification rapides d'un nouveau Premier ministre devant succéder à Garry Conille démissionnaire. Faisant état du renforcement des relations entre les deux pouvoirs, le dirigeant haïtien a terminé son allocution par l'un de ses anciens slogans de campagne favoris « la victoire revient au peuple (viktwa pou pèp la) ». Des acteurs nationaux et internationaux de premier plan ont exprimé leurs vives préoccupations devant la grave crise politique à laquelle s'expose le nouveau régime qui s'était donné pour mandat d'exercer une « gouvernance de rupture » et de mettre sur la voie de la reconstruction un pays dont l'économie est en ruine depuis le séisme destructeur de 2010. Dans un appel à la nation très critique vis-à-vis des méthodes autoritaires de l'administration Martelly, les présidents du Sénat et de la Chambre basse ont mis en garde contre une détérioration irréversible de la situation du pays et blâmé le silence coupable du secteur privé des affaires, des autorités religieuses et de l'université. Les Etats-Unis et la Mission de stabilisation de l'ONU (MINUSTAH) ont, de leur côté, noté avec inquiétude la démission de Garry Conille et souhaité vivement l'arrivée d'un nouveau gouvernement pouvant maintenir la stabilité politique, assurer la tenue des prochaines élections sénatoriales et locales et le respect des fondamentaux de l'État de droit démocratique.

ORIENT

LA SYRIE DEMANDE AUX JOURNALISTES DE RESPECTER LES LOIS SYRIENNES

Le porte-parole du ministre syrien des Affaires étrangères, Jihad Makdissi, a demandé jeudi aux journalistes étrangers de respecter les lois syriennes et de ne pas s'infiltrer clandestinement dans le pays. La veille, deux journalistes étrangers ont été tués dans la ville syrienne de Homs. Dans un communiqué rendu public par l'agence de presse officielle SANA, M. Makdissi a déclaré que les journalistes étrangers devaient respecter toutes les lois syriennes relatives

au travail journalistique. Notamment, ils ne doivent pas enfreindre la loi en entrant clandestinement sur le territoire syrien et en se rendant dans des endroits où la sécurité n'est pas assurée, a-t-il dit. Mercredi, deux journalistes étrangers ont été tués lorsqu'une bombe a touché un centre de presse dans la ville de Homs. Après la mort des journalistes, le ministre syrien de l'Information Adnan Mahmoud a déclaré qu'il ne savait pas qu'ils étaient présents en Syrie et il a appelé les journalistes entrés illégalement dans le pays à "se rendre au centre le plus proche [...] pour régulariser leur statut". Les deux journalistes tués mercredi sont le photographe français Rémi Ochlik, qui travaillait pour le magazine Paris-Match, et la journaliste américaine Marie Colvin, qui était l'envoyée spéciale du Sunday Times .

LA CONFÉRENCE DES AMIS DE LA SYRIE

Menaces et sanctions : c'est ce cocktail familial qui était au programme du sommet dit des « Amis de la Syrie », réuni ce vendredi à Tunis sous la triple autorité des Etats-Unis, de la France et du Qatar, sainte alliance, en quelque sorte, du sabre atlantiste et du goupillon islamiste. Les travaux de cette conférence ont débuté, comme il se doit, par une « mise en garde » adressée à Bachar al-Assad d'Hillary Clinton qui, en tant qu'ancienne gauchiste des sixties devenue néo-conservatrice du troisième millénaire, symbolisait bien ce que sont aujourd'hui les élites dirigeantes occidentales, d'un rivage à l'autre de l'Atlantique. Le régime syrien, a averti Miss Clinton, « paiera le prix fort s'il continue d'ignorer la voix de la communauté internationale et de violer les droits de l'homme » Et, à défaut de pouvoir bombarder Damas, le chef de la diplomatie du pays qui a ensanglanté l'Irak, l'Afghanistan, la Serbie et plus récemment la Libye, a envisagé d'infliger des « interdictions de voyage aux hauts responsables du régime », assorties d'une vague de fermetures d'ambassades et de consulats occidentaux en Syrie. Soit, Bachar et ses ministres n'iront probablement jamais à Las Vegas ou au sommet de la Tour Eiffel, et ne seront pas reçus de sitôt par la reine d'Angleterre, ils s'en consoleront sans doute. Un peu plus grave est le resserrement du blocus économique et financier contre le pays, mais l'expérience montre qu'il en faut un peu plus pour faire plier une nation, et il peut y avoir pour la Syrie des partenariats économiques alternatifs. Fidèles au créneau du bellicisme, le Qatar, épaulé pour la circonstance par la nouvelle Tunisie sous influence islamiste, a voulu revendre sa déjà vieille proposition de déploiement d'une « force arabe de maintien de la sécurité ». Mais Alain Juppé, un peu plus réaliste qu'à l'accoutumée, a quand même rappelé qu'un éventuel déploiement de casques bleus arabe était subordonné au feu vert du Conseil de sécurité, pour ne pas parler de celui du gouvernement syrien. Le chef de la diplomatie séoudienne, le prince milliardaire Seoud al-Fayçal, a essayé quant à lui de placer son idée d'armement immédiat de l'opposition syrienne, pourtant déjà assez bien équipée par les soins des pétromonarchies, du clan Hariri et de la Turquie. Il s'est ouvert notamment de ce projet à Hillary Clinton sans apparemment noter la contradiction avec les propositions séoudiennes, la Ligue arabe – moins le Liban, absent de cette pantalonade tunisienne – a réclamé un cessez-le-feu en Syrie. Pour le coup, on se demande sur quel pied dansera Nabil al-Arabi, patron administratif de la Ligue

arabe, quand celle-ci sera sous présidence irakienne, à la fin du mois prochain... Perroquet – ou remora – d’Hillary Clinton, Alain Juppé a appelé lui aussi à renforcer les sanctions pour faire « plier » Damas, et a promis de nouvelles « mesures fortes », dès le lundi 27 février, lors de la réunion à Bruxelles des chefs de la diplomatie dite européenne, avec notamment le gel des avoirs européens de la Banque centrale de Syrie. Le co-meneur de la récente guerre de Libye, qui a fait quelques dizaines de milliers de morts, a accusé le pouvoir de Damas, « crédité » selon des bilans invérifiables de 5 à 6 000 victimes, de « crimes contre l’humanité » : ça fait toujours genre. Car, au fond, ce qui caractérise ce sommet des faux « Amis de la Syrie », c’est l’incantation, corollaire d’une certaine impuissance. Hillary Clinton évoquait la « communauté internationale » : elle était, ce vendredi à Tunis, amputée de deux éléments d’un certain poids, la Russie et la Chine, sans parler de l’Iran, et cette absence condamnait à l’avance les incantations et gesticulations de Tunis. Dans ce festival de menaces, il revenait à l’hôte tunisien, le président crypto-islamiste Moncef Marzouki, d’agiter une dérisoire promesse d’immunité pour Bachar al-Assad et sa famille s’il avait la bonté de quitter le pouvoir. A défaut de pouvoir contraindre Bachar à faire ses valises, le sommet a, comme prévu, accordé son onction au CNS contrôlé par le gouvernement turc et les Frères musulmans : cette structure radicale et exilée a donc été reconnue comme « un représentant légitime des Syriens qui cherchent un changement démocratique pacifique ». Pas mal pour des gens qui travaillent avec les terroristes de l’ASL. Pas mal mais pas assez : le CNS, figurez-vous, est reparti déçu de Tunis. Tout comme les Séoudiens dont le plan d’armement immédiat et massif des opposants n’a apparemment pas été assumé par les autres participants. Puisqu’on parle de l’ »opposition syrienne« , rappelons qu’une partie notable de celle-ci, le CCCND d’Hayman Manna, avait refusé d’assister aux travaux du sommet, contestant la représentativité et les positions du CNS (voir notre article « Sommet de Tunis : boycotté cette fois par la partie la plus patriotique de l’opposition radicale », mis en ligne le 24 février). **La Syrie a qualifié ce non événement très médiatisé qu’était le sommet des « Amis de la Syrie » de réunion des « ennemis de la Syrie » et des « amis des Etats-Unis et d’Israël » : il nous semble que les autorités syriennes cernaient là d’assez près la réalité.**

ASIE

INDE : LE GROUPE TATA SYMBOLE DE L'ACTIVISME INDIEN





BANGALORE

Le groupe, créé il y a 143 ans, possède près de 100 compagnies dans 80 pays et emploie 425 000 personnes à travers le monde. En Inde, Tata est inséparable du quotidien. Les milliers de camions de couleur orange brinquebalant sur les routes, les petites voitures Indigo se faufilant dans les nouvelles jungles urbaines, les montres Titan convoitées par ces messieurs et les bijoux Tanishq par ces dames ou les boîtes de thé et les sachets de sel sur les étagères des échoppes : c'est Tata. De l'informatique à la sidérurgie, de l'hôtellerie à l'automobile, les Indiens consomment Tata. À l'origine est une grande aventure familiale, qui a débuté en 1868. Les Tata sont issus de la riche minorité des parsis de Bombay, descendants du zoroastrisme perse. À l'époque, Jamsetji Tata se lance dans le tissage industriel du coton. Peu à peu, le groupe se diversifie. Le prestigieux hôtel Taj Mahal, à Bombay, ouvre ses portes en 1903 (c'est ce même hôtel qui fut ciblé en novembre 2008 lors d'attaques qui firent 166 morts). Une aciérie est inaugurée dans l'État actuel du Jharkhand, en 1907, à Jamshedpur, surnommée Tatanagar, c'est-à-dire "Tata Ville". Une cité "modèle" qui, avec ses milliers d'ouvriers, tient toujours bien la route. Selon ses

principes mêlant paternalisme et socialisme, le groupe prend en charge infrastructures, éducation, santé... et gestion municipale. Ici, la journée de 8 heures fut instaurée en 1912 ! Ce type d'initiatives a donné à Tata une solide réputation, que les jeunes loups comme les Ambani du groupe Reliance, né dans les années 1960, ne parviendront jamais à égaler. Aujourd'hui encore, le richissime Ratan Tata est réputé pour fuir les extravagances de milliardaires. Tout au long du siècle, le groupe est aux mains de personnalités nationales. Le prédécesseur de Ratan Tata était ainsi le légendaire Jehangir Ratanji Dadabhai (JRD) Tata, avant-gardiste et philanthrope. Pour l'anecdote, rappelons que JRD était le fils d'une Française, une certaine Suzanne Brière rebaptisée "Soonie". Il grandit ainsi à Paris et parlait français. De sa rencontre avec l'aviateur Louis Blériot naît une passion pour le pilotage. De retour en Inde, JRD crée en 1932 Tata Aviation Service et il pilote lui-même le vol inaugural Bombay-Karachi. En 1953, sa flotte devient la grande compagnie nationalisée Air India. Mais JRD n'oubliera pas son pays maternel, choisi pour son repos éternel, le Père-Lachaise à Paris. Dans les années 1990, après le tournant des grandes réformes économiques de l'Inde, Tata Steel et Tata Motors accumulent les crises. Le groupe est moqué, Ratan Tata est caricaturé. Le conglomérat est perçu comme un dinosaure empesé, pliant sous les vestiges d'un système à la soviétique. Les analystes prédisent que la mondialisation le tuera. A l'inverse, elle va le révéler. Grâce au spectaculaire virage négocié par Ratan Tata qui parvient à moderniser et à revaloriser le groupe. Lancée en 1998, la petite voiture Indica, puis l'Indigo, font la fortune de Tata Motors. Les succès s'enchaînent, à l'image de Tata Consultancy Services, un leader dans les services informatiques. Les acquisitions étrangères ne sont pas sans contribuer à imposer l'image d'une Inde émergente et conquérante. En 2000, Tata rachète Tetley Tea, symbole de l'ex-empire britannique qui colonisa l'Inde, et devient le deuxième vendeur de thé au monde. Suivront de célèbres marques comme Eight O'clock Coffee, le sud-coréen Daewoo Commercial Vehicle et, surtout, le rachat du sidérurgiste européen Corus, qui place Tata Steel à la septième place des fabricants mondiaux d'acier. Sans oublier la cerise sur le gâteau : la prestigieuse Jaguar, rachetée avec Land Rover par Tata Motors en 2008. En même temps, le groupe poursuit le créneau très médiatisé du low-cost, avec le lancement de la Tata Nano, la voiture la moins chère du monde, ou, plus récemment, des habitations en kit à prix inédits. Certes, la fameuse Tata Nano est plutôt un échec commercial, et les coups d'éclat coûtent parfois un peu cher. Mais le groupe Tata a le vent en poupe. Pour l'année 2010-2011, ses entreprises réalisent un chiffre d'affaires d'environ 83 milliards de dollars, selon le groupe. Et le vieil empire parsi décroche la médaille dans la catégorie poids lourds du XXI^e siècle : "Tata Group" est l'un des plus gros conglomérats industriels de l'Inde.

RUBRIQUE ANIMÉE PAR JACQUES DAVILA



ÉTAT DES MARCHÉS

ASIE

Entre la bonne tenue de Wall Street jeudi et les incertitudes sur la croissance européenne, les Bourses asiatiques hésitent. Prudent une bonne partie de la séance de ce vendredi, le Nikkei de Tokyo clôture en hausse de 0,54% à 9647,38 points, un plus haut depuis sept mois. Ce qui porte à 9,6% sa progression depuis le début du mois. La tendance est à la prudence sur les marchés chinois: le Hang Seng de Hong Kong recule de 0,10% à 21.359,90 points et le CSI 300 de Shanghai gagne 0,47% à 2618,62 points. Sur les autres places financières asiatiques, le Taiwan Taiex est stable à 7939,03 points, le Kospi de Seoul prend 0,39% à 2015,53 points, le S&P/ASX 200 gagne 0,48% à 4306,80 points, le BSE Sensex de Bombay lâche 0,72% à 17.948 points et le FTSE Straits Times de Singapour prend 0,1% à 2971,22 point

ÉTATS UNIS

Wall Street a fini à l'équilibre vendredi au terme d'une séance sans couleur, le renchérissement du pétrole pesant sur les échanges: le Dow Jones a cédé 0,01% et le Nasdaq a pris 0,23%. Selon les chiffres provisoires à la clôture, le Dow Jones Industrial Average a perdu 1,74 point, à 12.982,95 points et le Nasdaq, à dominante technologique, a gagné 6,77 points, à 2.963,75 points. L'indice élargi Standard & Poor's 500 a avancé de son côté de 0,17% (2,28 points) à 1.365,74 points.

EUROPE

Les marchés européens finissaient la séance en ordre dispersé, partagés entre la perspective d'une importante injection de liquidités par la BCE et un environnement économique difficile. Milan s'adjugeait 0,9% et Francfort 0,6%, mais Londres cédaient 0,1%, Madrid 0,2% et Zurich 0,3%. Sur les places d'Euronext, Lisbonne grimpait de 1,1%, Paris prenait 0,6%, Bruxelles 0,3% et Amsterdam perdait 0,3%. 'Les problèmes liés à la Grèce semblent avoir reflué et les discussions actuelles dans les salles de marché portent plutôt sur le prochain programme à trois ans LTRO de la BCE et la remontée du pétrole', notait Chris Weston, trader chez IG Markets. Pour mémoire, la BCE ouvrira exceptionnellement ses guichets le mercredi 29 février pour une seconde

opération de refinancement à trois ans, un programme de liquidité destiné à soutenir le système bancaire européen.

MONNAIES

L'euro progressait face au dollar vendredi, dans un marché plus enclin à la prise de risque, soutenu par des indicateurs économiques encourageants et la perspective de nouvelles injections de liquidités dans l'économie européenne. Vers 22H00 GMT, l'euro valait 1,3451 dollar, contre 1,3369 dollar jeudi vers 22H00 GMT. Il a atteint 1,3476 dollar vers 15H20 GMT, son niveau le plus élevé depuis le 5 décembre. L'euro grimpait également nettement face à la monnaie japonaise à 109,22 yens, contre 106,94 yens la veille, un sommet depuis le 1er novembre. Le dollar montait face à la devise nippone à 81,20 yens contre 79,98 yens jeudi, évoluant toujours à des niveaux plus vus depuis juillet.

MATIÈRES PREMIÈRES

Le prix de l'or fin hésitait toujours à dépasser, à Londres, la barre des 1.780 dollars qui, sur ce marché, reste inviolée depuis le 14 novembre dernier. Au terme du premier fixing de ce vendredi sur le marché de référence de Londres, l'once d'or fin cotait 1.778,5 dollars (+ 1,5 dollar par rapport au fixing d'hier après-midi) et 1.328,2 euros (- 9,1 euros). La mauvaise orientation de l'once en euros intervient alors que le dollar, principale devise de négoce du métal jaune, connaît un regain de faiblesse contre la monnaie unique européenne : - 2,1% sur les cinq dernières séances. Sur la semaine, la hausse atteint 55,5 dollars et 18,7 euros. En dollars en revanche, le mouvement des changes est plutôt favorable à la hausse. Au comptant, l'once est montée jusqu'à 1.784 dollars ce matin, quand parmi les contrats à terme, un point haut de 1.787,5 dollars a été touché hier, rapporte Triland Metals.

Les cours du pétrole ont dépassé le niveau des 109 dollars le baril pour la première fois depuis mai à la clôture vendredi à New York, soutenus par les craintes pour l'approvisionnement en brut iranien, et de bons indicateurs économiques aux États-Unis. Le baril de "light sweet crude" (WTI) pour livraison en avril a gagné 1,94 dollar par rapport à jeudi sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), pour finir à 109,77 dollars.

RUBRIQUE ANIMÉE PAR JOSÉ RADEGONDE



LICENCIEMENT ET INSUFFISANCE PROFESSIONNELLE

Ce motif personnel de licenciement largement utilisé par les employeurs a une particularité : il est exclusif d'une faute du salarié mais résulte d'un constat, la mauvaise exécution du contrat de travail par le salarié. Le licenciement pour insuffisance professionnelle ne repose donc pas sur une faute du salarié mais sur son incompétence, laquelle est appréciée par les juges du fond c'est-à-dire le Conseil de prud'hommes et la Cour d'appel sous le contrôle de la Cour de cassation. Le rôle des juges est donc essentiel puisqu'ils vont juger de l'existence ou non d'une insuffisance professionnelle et requalifier si c'est nécessaire le licenciement prononcé pour un motif erroné .

Apprécier l'existence d'une insuffisance professionnelle

Au regard des résultats passés :

Dans un arrêt du 19 janvier 2012 (n°10-20708), la chambre sociale de la Cour de Cassation a approuvé la cour d'appel qui pour apprécier l'insuffisance professionnelle reprochée à un salarié VRP a pris en compte les résultats passés de ce salarié jugés « honorables ».

« Mais attendu qu'ayant relevé que les performances honorables du salarié ne permettaient pas de caractériser une insuffisance professionnelle, la cour d'appel a décidé dans l'exercice des pouvoirs qu'elle tient de l'article L 1235-1 du code du travail que le licenciement ne procédait pas d'une cause réelle et sérieuse »

Au regard du caractère réaliste des objectifs fixés :

Dans cet arrêt du 18 janvier 2012 (Cour de Cassation chambre sociale n°10-19569), le salarié contestait son licenciement pour insuffisance de résultats.

L'insuffisance de résultats peut constituer un motif de licenciement si les objectifs sont réalistes et si les mauvais résultats du salarié procèdent d'une faute ou d'une insuffisance professionnelle. L'insuffisance de résultats ne doit reposer ni sur une faute de l'employeur ni sur une autre cause extérieure au salarié.

Or en l'espèce la Cour d'appel approuvée par la Cour de Cassation a considéré que les objectifs fixés par l'employeur n'étaient pas réalistes et compatibles

avec le marché d'une part et que le salarié n'avait pas fait preuve d'insuffisance professionnelle d'autre part.

« Attendu, ...que M. X..., engagé le 1er janvier 2005 par la société ... et occupant en dernier lieu, ... le poste de "responsable foncier" avec rémunération comportant une partie fixe et une partie variable, a été licencié le 11 septembre 2007 pour non-réalisation des objectifs fixés en 2006 ; ... Attendu que la société Y fait grief à l'arrêt de dire le licenciement sans cause réelle et sérieuse et de la condamner au paiement de dommages-intérêts,...

Et attendu qu'ayant constaté, dans l'exercice de son pouvoir souverain d'appréciation des éléments de fait et de preuve, que les objectifs définis au contrat de travail n'étaient pas réalistes et compatibles avec le marché et que leur non-réalisation n'était pas imputable à l'insuffisance professionnelle du salarié, la cour d'appel a, ..., légalement justifié sa décision ».

Rétablir la véritable qualification du licenciement.

1er arrêt : C'est à partir de la terminologie de la lettre de licenciement que les juges ont considéré que le licenciement était disciplinaire et non pas fondé sur une insuffisance professionnelle comme mentionné par l'employeur :

Pour rappel, le licenciement pour insuffisance professionnelle est exclusif d'une faute du salarié.

La cour d'appel avait confirmé la cause réelle et sérieuse du licenciement d'un salarié cadre manager licencié pour insuffisance professionnelle comme étant sans caractère disciplinaire au motif qu'il avait été notifié « pour des insuffisances professionnelles et un manque de professionnalisme ».

La Cour de Cassation a censuré l'arrêt d'appel en considérant que les motifs énoncés dans la lettre de licenciement confirment l'existence d'un licenciement pour motif disciplinaire (arrêt du 15 décembre 2011 (n°10 - 23483)) :

« Qu'en statuant ainsi, alors qu'il résultait de ses constatations que la lettre de licenciement énonçait comme motifs de la mesure un comportement de « défiance », « délibérément négatif », s'illustrant par des « critiques systématiques à l'égard de sa hiérarchie » et teinté d'une « ironie visant à déstabiliser la hiérarchie », ce dont il résultait que le licenciement avait été prononcé pour des motifs disciplinaires et qu'il lui appartenait de vérifier si les dispositions applicables aux licenciements disciplinaires avaient été respectées, la cour d'appel a violé les textes susvisés ».

2ème arrêt : dans cet arrêt du 16 février 2002 (Cour de Cassation chambre sociale n° 10 - 1862) les juges ont considéré que le licenciement d'un directeur général prononcé pour faute grave devait au contraire être requalifié de

licenciement pour insuffisance professionnelle en constatant l'absence de « mauvaise volonté délibérée du salarié ».

Rappel : le licenciement pour insuffisance professionnelle ne doit pas reposer sur une faute, à défaut le licenciement pour insuffisance professionnelle est jugé sans cause réelle ni sérieuse.

Or dans cet arrêt les juges d'appel ont souverainement estimé que le salarié n'avait pas commis de faute mais était responsable d'une gestion défectueuse « sans mauvaise volonté délibérée ».

« Mais attendu que la cour d'appel, qui, après avoir examiné l'ensemble des griefs invoqués dans la lettre de licenciement et les éléments de preuve qui lui étaient soumis, a retenu que ces griefs relevaient, à défaut de mauvaise volonté délibérée, d'une insuffisance professionnelle, en a déduit à bon droit que le licenciement, prononcé pour faute grave, était dépourvu de cause réelle et sérieuse ».

La sanction est donc radicale pour l'employeur qui doit qualifier avec circonspection le ou les motifs de licenciement puisqu'à défaut d'une qualification justifiée il s'expose à réparer les conséquences d'un licenciement dépourvu de cause réelle et sérieuse.

RUBRIQUE ANIMÉE PAR Myriam ROMUALD-ELUTHER

TABLEAU DE BORD ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ÉLABORÉ PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

LE SMIC:

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2012 à **9,22 €** soit **1398,37 € brut mensuel** sur la base de la durée légale de travail de 35 heures hebdomadaire.

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

L'indice du coût de la construction (ICC), s'élève au 1er trimestre 2011 à 1554, soit une augmentation annuelle de 3,05 %. L'indice des loyers commerciaux (ILC) est quant à lui fixé à 103,64, soit une augmentation annuelle de 2,25%.

POPULATION

POPULATION EN 2008: 401 800 habitants

OFFRE

PIB 2010 : 8,9

IMPORTATIONS 2010: 2,5

RESSOURCES TOTALES : 11,4

DEMANDE

CONSOMMATION 2010: 10,3

INVESTISSEMENT 2010 : 0,8

EXPORTATIONS 2010 : 0,3

TOTAL : 11,4

PRIX

DECEMBRE 2011 : 2,1% SUR UN AN

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI EN DECEMBRE : 62380

OFFRE D'EMPLOI EN DECEMBRE : 1000

NOMBRE D'ENTREPRISES

EFFECTIF EN 2008: 36577

**LA NATION EST CONSULTABLE
SUR LE SITE INTERNET
DE LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE
NOUVELLE
ET SUR FACEBOOK**

LA NATION

**PUBLICATION DU GROUPE MEDIA CARAIBE : 22 BIS
RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE**

INTERNET : SITE INTERNET : <http://guadeloupeconvention.typepad.com> ;
FACE BOOK.

REDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : ELUTHER JEAN PAUL

COMITÉ DE RÉDACTION : Paul Noirte ; José Radegonde ; Alain Jeremy; Félix Valentin;
Romuald Myriam ; Jacques Davila;

ADMINISTRATION :

PRESIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION :

Directeur ADMINISTRATIF:

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Media info

